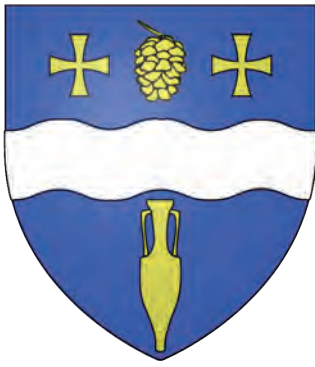


ETE 2022



FÉLINES

BULLETIN
MUNICIPAL



SOMMAIRE

Edito	p. 3
Le budget primitif	p. 4
Les projets	p. 10
Les coulisses de la Mairie	p. 11
Les services	p. 14
Ça bouge !	p. 21
Prévention	p.24
Notre territoire	p.26
Qui d'nouveau ?	p. 28
Etat-Civil 2021	p.31





Chers administrés,

Ce bulletin du printemps-été poursuit, comme les précédents, l'objectif de vous rendre compte de l'action municipale pour l'année en cours. L'équipe municipale, notamment la commission « Communication Tourisme Sports », souhaite vous apporter les dernières nouvelles de la vie Félineoise ainsi que les différents projets en voie d'achèvement ou programmés.

Comme à l'accoutumée, nous vous présentons le budget primitif de 2022, comportant le fonctionnement général des services ainsi que les investissements en cours ou à venir. Vous pourrez apprécier les différents chiffres de dotations, d'impositions, de subventions, de dépenses et recettes que génère notre commune, sachant que notre budget est à l'équilibre aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Vous découvrirez également les différentes manifestations qui ont pu avoir lieu durant ce premier semestre, ainsi que celles qui devraient se dérouler tout au long de l'année.

L'inauguration des travaux de notre ancien couvent le 9 juillet 2022 marquera l'histoire de notre Commune. Ce patrimoine, cher aux Félineois, retrouve une nouvelle jeunesse avec sept logements créés et une salle d'exposition dans l'ancienne chapelle. Je souligne l'important travail de qualité fourni par chaque entreprise, par l'architecte Mme Noëlle MARGOT et par le maître d'oeuvre la SPL du Velay pour obtenir cette magnifique réalisation. Que tous soient véritablement remerciés pour leur investissement durant ces deux années. Cette journée a permis également de décerner plusieurs médailles à six élus et à un employé municipal.

Un grand merci à nos associations et à leurs bénévoles qui se dévouent au quotidien pour animer notre commune la rendant dynamique, attractive et rayonnante.

Vous pourrez prendre connaissance de la présentation du pôle forêt bois de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay. Installé à Félines depuis ce début d'année il a été inauguré le 28 avril dernier par Philippe MEUNIER, Vice Président de la Région Auvergne Rhône Alpes en charge de la filière bois. Ce service est pour notre commune une nouvelle activité, donnant du dynamisme à notre bourg par la présence des agents au quotidien et leur travail générant des réunions, des visites, de l'accueil de personnes dans leur bureau.

Ce bulletin vous informera aussi sur des actions communautaires telles que le projet alimentaire territorial qui concerne l'ensemble des communes de l'agglomération ou bien encore le transport à la demande, les locations de vélos, l'opération d'amélioration de l'habitat.

Vous aurez la possibilité de prendre connaissance des témoignages des nouveaux habitants arrivés au cours de ces derniers mois dans la commune, sachant que les sept logements créés dans l'ancien couvent seront complets à compter du 1^{er} septembre prochain. Comme je l'ai indiqué dans mon discours lors de l'inauguration, c'est une vingtaine de personnes qui a rejoint notre bourg avec l'arrivée de 8 enfants.

Enfin notre équipe municipale a connu à deux reprises un léger remaniement. Vous trouverez les différentes modifications avec les fonctions et charges de chaque élu, sachant que notre principale préoccupation reste l'aménagement et le développement de notre commune en conformité au projet de territoire élaboré durant le mandat précédent.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture, en espérant que ce bulletin vous permette de trouver toutes les informations utiles à la vie de notre commune.

Très bel été à tous !

Philippe Meyzonet

Maire



LE BUDGET PRIMITIF

Le budget, qu'est-ce que c'est ?

Le budget est un acte fondamental de la vie municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il reflète les actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

C'est à la fois :

- **un acte de prévision**, car il constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année.
- **un acte d'autorisation**, car c'est un acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses et recettes votées par le Conseil Municipal. Le Maire a la responsabilité de la préparation et de l'exécution budgétaire en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la Direction Générale des Finances Publiques.

Le budget, comment ça marche ?

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

Le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, valide l'exécution des dépenses et des recettes dont les ordres sont préalablement visés par les élus concernés notamment l'Adjoint au Maire délégué aux finances.

C'est le Trésor public, en sa qualité de payeur, qui assure le paiement des factures. De même, il procède à l'encaissement des recettes de la Mairie et se charge des poursuites au besoin.

Le budget est voté par le Conseil Municipal. Concernant notre commune, le budget primitif a été adopté le 12 avril 2022.

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux

et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus.

Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services (loyers des immeubles, restauration scolaire, etc.).

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux.

Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement dépenses.

Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'État ou de collectivités diverses (Région, Département, Pays, Agglomération) et de l'autofinancement (épargne).

Il est divisé en deux parties :
une section de fonctionnement et une section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les principales charges à caractère général

Électricité, eau	14 000,00 €
Combustibles	23 000,00 €
Prestations de services (contrats déneigement, ramassage, informatique, éclairage public...)	18 812,96 €
Fournitures administratives, scolaires, voirie...	4 200,00 €
Frais postaux et télécommunication..	4 000,00 €
Fournitures d'entretien et petits équipements	14 100,00 €
Entretien des bâtiments et voirie	24 000,00 €
Maintenance (informatique et divers)	10 000,00 €
Primes d'assurance	10 500,00 €
Assurance dommage ouvrage	6 000,00 €
Administration des impôts	4 800,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (notaires....)	3 000,00 €
Remboursement de frais partagés avec la Commune de Sembadel	18 000,00 €
Publicité, publications, relations publiques	10 000,00 €

Liste non exhaustive.

Les charges à caractère général représentent au total la somme de **177 212,96 €**

Les charges de personnel

Personnel titulaire et non titulaire	142 000,00 €
--------------------------------------	--------------

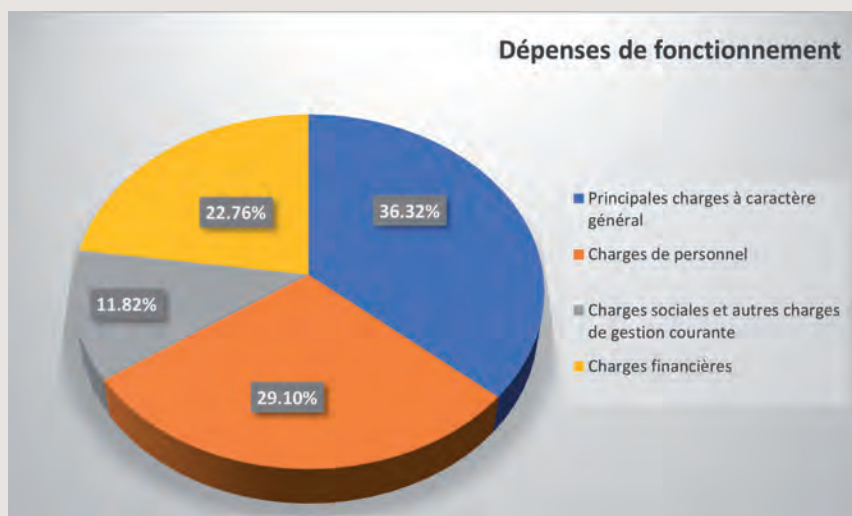
Les charges sociales et autres charges de gestion courante

Indemnités des élus charges comprises	31 000,00 €
Subvention de fonctionnement aux associations	11 000,00 €
Contributions aux organismes de regroupement (régie des transports, CCAS)	13 100,00 €



Les charges financières

Intérêts des emprunts	11 000,00 €
Virement à la section d'investissement	90 000,00 €
Dotations aux amortissements	10 083,00 €



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 487 995.96€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur

Résultat antérieur reporté	135 242,81€
----------------------------	-------------

Les produits des services municipaux payants

Redevances et concessions	8 500,00 €
Mise à disposition du personnel	7 171,15 €

Les produits des services représentent au total la somme de **15 671.15€**

Les impôts et taxes

FNGIR (Fonds Nationaux de garantie Individuelles des Ressources)	21 817,00 €
FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)	6 676,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	15 000,00 €
Impôts locaux (soit une moyenne de 338,46 € par habitant)	110 000,00 €
Attribution de compensation (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay)	11 589,00 €

Les impôts et taxes représentent au total la somme de **165 082€**

Les dotations, participations et subventions

Dotation forfaitaire	75 000,00 €
Dotation solidarité rurale	27 700,00 €
Dotation aux élus locaux	4 500,00 €
FCTVA	2 000,00 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	4 600,00 €
Autres participations	1 300,00 €

Autres produits de gestion courante

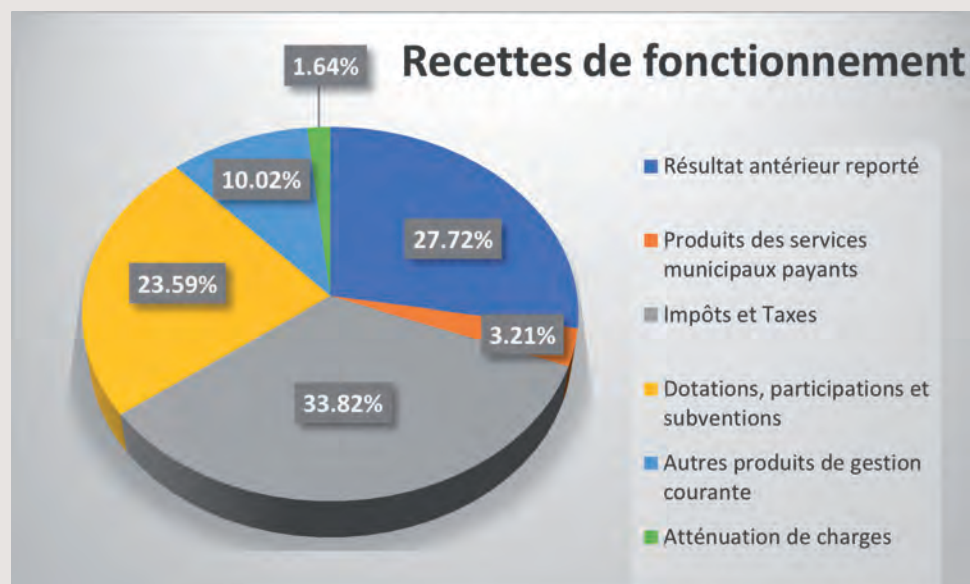
Revenus des immeubles (loyers)	48 700,00 €
--------------------------------	-------------

Liste non exhaustive.

Autres produits de gestion courante représentent au total la somme de **48 900 €**

Atténuation de charges

Remboursement rémunérations personnels (assurance CIGAC)	8 000,00 €
--	------------



TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

487 995.96€

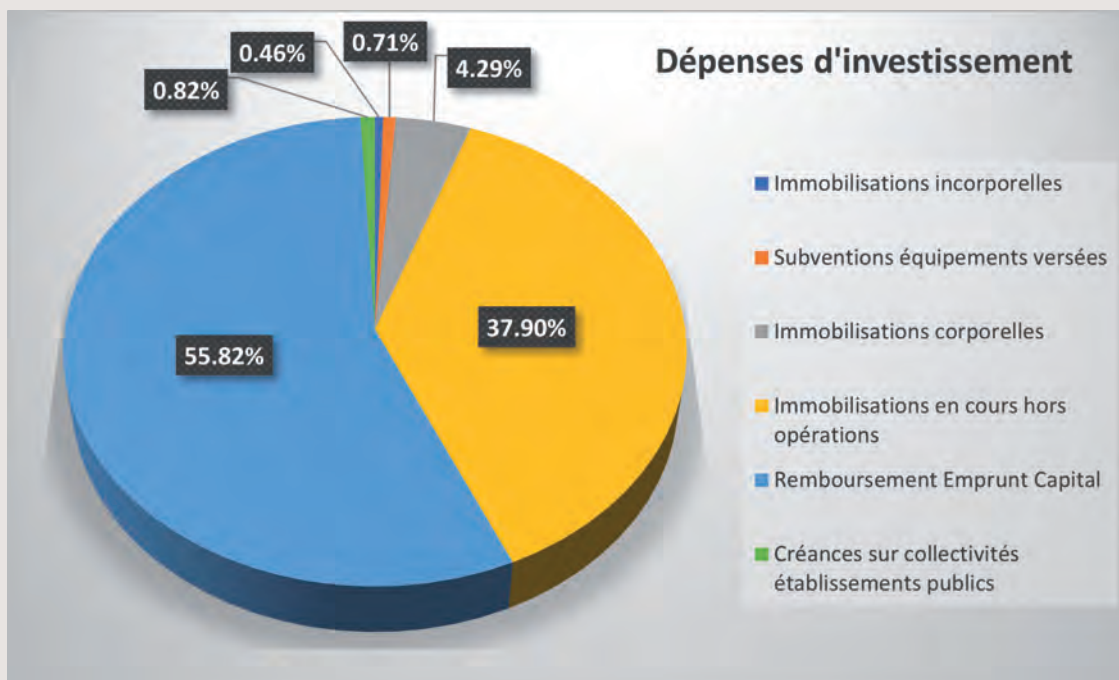




INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement *(liste non exhaustive)*

Immobilisations incorporelles (documents urbanismes, frais d'études...)	7 300,00 €
Subventions équipements versées (projet infrastructures, biens mobiliers et matériels...)	11 200,00 €
Immobilisations corporelles dont * Travaux sylvicoles sur biens communaux : 6 446,98 € * Achat bâtiment public : 30 000,00 € * Achat terrains nus : 8 000,00 € * Achat matériel et outillage voirie : 3 000,00 € * Achat matériel de bureau informatique et mobilier : 6 000,00 € * Travaux réseaux voirie : 3 000,00 €	67 588,15 €
Immobilisations en cours hors opérations dont * Immobilisations corporelles en cours dont travaux de voirie communale 20 000 € et travaux de bâtiments 10 000 € * Reste à réaliser (aménagement intérieurs couvent) : 241 975,17 € * Ancien couvent (aménagement extérieurs couvent) : 322 341,80 €	597 473,97 €
Remboursement Emprunt Capital	880 000,00 €
Créances sur collectivités établissements publics	13 000,00 €



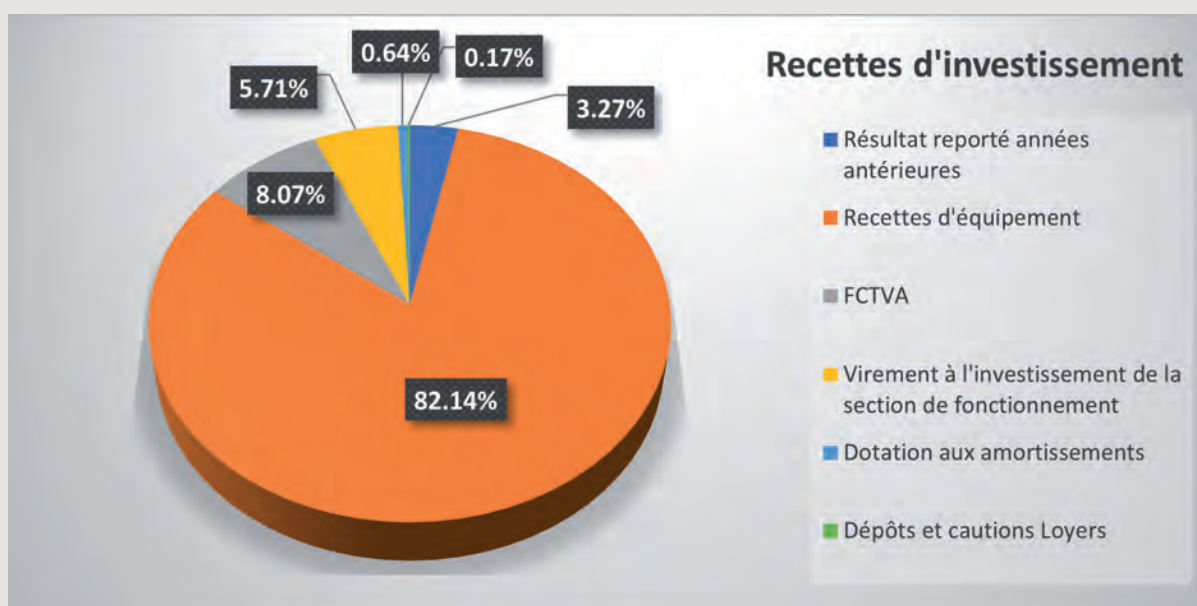
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 576 562,12€

Les principales recettes d'investissement *(liste non exhaustive)*



Résultat reporté année antérieure)	51 533,95 €
Recettes d'équipements * Reste à réaliser subventions d'investissements (couvent) : 580 035,17 € * Subventions nouvelles d'investissements (couvent) : 215 000,00 € * Emprunt couvent : 500 000,00 €	1 295 035,17 €
FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)	127 280,00 €
Virement à l'investissement de la section de fonctionnement	90 000,00 €
Dotation aux amortissements	10 083,00 €
Dépôts et cautions loyers	2 630,00 €



TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 576 562,12€



Année 2022 : le budget est équilibré

Section de fonctionnement

Dépenses = 487 995,96 €

Recettes = 487 995,96 €

Section d'investissement

Dépenses = 1 576 562,12 €

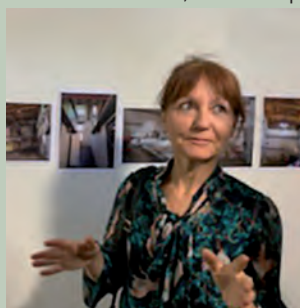
Recettes = 1 576 562,12 €



INAUGURATION DES NOUVEAUX APPARTEMENTS.

Samedi 9 juillet restera une date marquante dans l'histoire de Félines. Philippe Meyzonet, Maire de Félines, a inauguré les nouveaux logements dans l'ancien couvent réhabilité, en présence des représentants des différentes collectivités qui ont permis au projet d'aboutir : la Région, l'État, le Département, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le Pays Lafayette.

Les artisans et entreprises ayant participé au chantier, étaient présents, tout comme l'architecte



Noëlle Margot et la SPL* du Velay. Les Félineois avaient répondu nombreux à l'invitation du Maire.

Sept appartements ont été réalisés, destinés à la location. L'ancienne chapelle a nécessité un traitement spécial pour une destination culturelle. Confiée à

l'association Histoire et Patrimoine Félineois, elle devient un lieu d'expositions.

Après la visite, les discours se sont enchaînés, permettant de rappeler la participation des collectivités.



REMISE DE MEDAILLES



Cette journée du 9 juillet a eu un double retentissement pour certains élus félineois et un employé municipal, récipiendaires d'une médaille régionale, départementale et communale pour leurs services et travail rendus au profit de la commune.

Ont été honorés :

- André DARLE, ancien conseiller municipal, échelon or
- Philippe MEYZONET, Maire, échelon vermeil
- Jean GRANGHON, conseiller municipal, échelon vermeil

- Jean ARNAUD, ancien conseiller municipal, échelon argent
- Stéphane DARLE, conseiller municipal adjoint, échelon argent
- Pascal CHAPPELLE, conseiller municipal, échelon argent
- Jean-Luc QUINTIN, employé municipal à la retraite, échelon argent

Cette cérémonie chaleureuse et conviviale s'est terminée par un copieux apéritif déjeunatoire concocté par l'Auberge de Chamborne.

* SPL : Société Publique Locale





Depuis 20 ans, **Jean-Luc QUINTIN**, assurait tous les travaux du bâtiment (plomberie, chauffage, maçonnerie,

Roland Gobet et Philippe Meyzonet, maires des deux communes qui ont employé Jean-Luc Quintin pendant vingt ans, ont tenu à lui rendre hommage le samedi 23 avril.

Au-delà de toutes ses réalisations tant sembadéloises que félines, c'est de l'homme dévoué qu'il fut question et de la réussite de son dernier travail : assurer une succession tout en douceur avec Christian Beaune.

DEPART DE JEAN-LUC QUINTIN

carrelage, ferronnerie, menuiserie, ...) la voirie (aqueducs, surveillance des coupures d'eau, fossés, élagage, ...) Il a toujours été d'excellent conseil lors des grands chantiers tels l'enfouissement des réseaux au bourg, la traversée de Sembadel-Gare, la rénovation de la maison du Bourg et la restauration de l'ancien couvent. Entièrement polyvalent, d'une grande efficacité, il a été un véritable maître d'oeuvre pour tous les travaux de la commune.



C'est un véritable nouveau challenge pour Christian Beaune qui travaillait en scierie. Son emploi supprimé, il a postulé à la Mairie de Félines. Une chance pour la commune, puisque

ARRIVEE DE CHRISTIAN BEAUNE

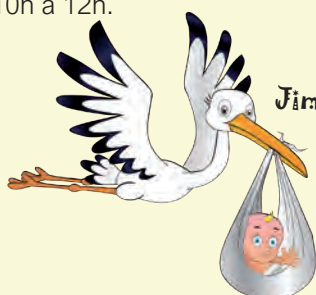
Christian a de multiples compétences qu'il met à son service. Après la période de transmission assurée par Jean-Luc, qui lui a fait découvrir la commune, Christian a participé à la fin du chantier de rénovation de l'ancien couvent. Il travaille actuellement à la fabrication d'abris pour les containers à poubelles.

Attendant un heureux évènement prévu mi-avril, Céline Martinache, en congé maternité, a dû être remplacée au secrétariat de mairie.

Cyril Nourry, proposé par le pôle de remplacement du Centre de gestion 43, est donc chargé depuis mercredi 19 janvier de tous les travaux de secrétariat et de comptabilité, aux côtés de Marie-Christine Callot-Preynat.

REEMPLACEMENT DE CELINE MARTINACHE

Rappel des horaires d'ouverture au public : le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h.



Jim est né le 29 avril 2022 pour le plus grand bonheur de ses parents.



NOUVELLE ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA MAIRIE

LE MAIRE ET SES ADJOINTS



Philippe MEYZONET, Maire, Officier d'état civil, Officier de police judiciaire.
En charge de l'économie, de la gestion du personnel, de l'ordre et de la sécurité publique de la Commune, des marchés publics, de la gestion des biens immobiliers et mobiliers de la Commune, de l'urbanisme, de la forêt, du cimetière, du patrimoine, de la culture, de la communication, du tourisme et des sports.



Delphine MISSONNIER, 1ère Adjointe, Officier d'état civil, Officier de police judiciaire.
En charge du budget, des finances, des affaires administratives, scolaires et sociales.



Stéphane DARLE, 2ème Adjoint, Officier d'état civil, Officier de police judiciaire.
En charge de l'habitat, des travaux de bâtiments et de voirie, des réseaux, de l'aménagement, de l'agriculture et de l'environnement.



Stéphane TAISSIDRE, 3ème Adjoint, Officier d'état civil, Officier de police judiciaire.
En charge des travaux de bâtiments et de voirie, des réseaux et de l'aménagement.

LES COULISSES

LES COMMISSIONS DIVERSES ET LES DELEGATIONS

Commissions obligatoires

CCAS

Président : Philippe MEYZONET
Membres : Delphine MISSONNIER, Valérie MONTEIL, Benoît DELABARRE, Jean GRANGHON
Membres extérieurs : Evelyne BOISSON, Bernadette CHAPPAT

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Président et membre de droit : Philippe MEYZONET
Membres titulaires : Delphine MISSONNIER, Pascal CHAPELLE, Valérie MONTEIL
Membres suppléants : Jean GRANGHON, Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE

Commissions de travail internes

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : Philippe MEYZONET
Membres : Delphine MISSONNIER, Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Président : Philippe MEYZONET
Membres: Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE, Benoît DELABARRE

COMMISSION VOIRIE, RÉSEAUX, AGRICULTURE, FORÊT

Président : Philippe MEYZONET
Membres : Stéphane TAISSIDRE, Stéphane DARLE, Jean GRANGHON, Lionel FOURNERIE, Valérie MONTEIL

COMMISSION COMMUNICATION, TOURISME, SPORT

Président : Philippe MEYZONET
Membres : Delphine MISSONNIER, Valérie MONTEIL, Benoît DELABARRE
Personnes extérieures : Véronique PIERRET, Janette LE MOGNE

COMMISSION URBANISME, ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT, CIMETIÈRE, ADRESSAGE

Président : Philippe MEYZONET
Membres : Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE, Jean GRANGHON, Valérie MONTEIL

COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX, LOGEMENT, HABITAT

Président : Philippe MEYZONET
Membres : Stéphane DARLE, Delphine MISSONNIER, Stéphane TAISSIDRE, Jean GRANGHON, Benoît DELABARRE

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE

Président : Philippe MEYZONET
Membres : Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE
Personne extérieure : Georges PERRU



Délégués organismes ou associations externes

SICTOM

Titulaire : Pascal CHAPPELLE
Suppléant : Lionel FOURNERIE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI

Jean GRANGHON

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS-FOREZ,

Valérie MONTEIL

DÉLÉGUÉ DÉFENSE NATIONALE

STÉ PUBLIQUE LOCALE DU VELAY

Delphine MISSONNIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ÉNERGIES

Stéphane DARLE, Jean GRANGHON

SYNDICAT PARAGRÊLE

Lionel Fournerie

MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

Philippe MEYZONET
Delphine MISSONNIER

SERVICE UNIFIE (petite enfance, accueil de loisirs sans hébergement)

Titulaire : Philippe MEYZONET
Suppléante : Delphine MISSONNIER

CINÉ PARC

Titulaire : Valérie MONTEIL
Benôit DELABARRE
Suppléants : Stéphane TAISSIDRE, Philippe MEYZONNET

Délégation de signatures aux budgets, aux finances et à la gestion du personnel

Delphine MISSONNIER

Délégation à la commission tourisme et sport

Valérie MONTEIL

Délégation aux chantiers forestiers

Jean GRANGHON

Délégués organismes ou associations internes

ÉCOLE PRIMAIRE

Philippe MEYZONET, Delphine MISSONNIER

RÉFÉRENT IME

Delphine MISSONNIER

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Philippe MEYZONET, Valérie MONTEIL

Conseiller référent pour chaque village

Le Bourg, Le Genne, Le Bouchage : Valérie MONTEIL

Sassac, Plagnes : Pascal CHAPPELLE

Sembadel-Gare : Benoît DELABARRE

La Souchère, Chamborne, Peygut : Delphine MISSONNIER

Mortessagne, Le Favet : Philippe MEYZONET

Estables, Vacheresse : Lionel FOURNERIE

Almance, Serre : Stéphane TAISSIDRE

Almancette : Stéphane DARLE

Auffour, La Besseyre : Jean GRANGHON



COMMEMORATION DU
8 MAI 1945

La fourmi

par Robert DESNOS

Une fourmi de dix-huit mètres
Avec un chapeau sur la tête,
Ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Une fourmi traînant un char
Plein de pingouins et de canards,
Ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Une fourmi parlant français,
Parlant latin et javanais,
Ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Eh ! Pourquoi pas ?



Philippe Meyzonet, Maire de la commune, a lu un discours invitant à la paix.

Monsieur Bravard a accompagné le Maire dans l'hommage aux soldats disparus dont les noms ont été cités.

Puis le Maire a lu le discours communiqué par le Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants.

Enfin, les enfants de l'école ont interprété le poème "La fourmi" de Robert Desnos après que Laurent Chanut, directeur de l'école, ait expliqué l'allusion aux trains de déportés.



L'OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Améliorer votre logement grâce aux aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat !

L'Agglomération du Puy-en-Velay en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Action Logement

Services et le Département de la Haute-Loire proposent des aides financières pour les propriétaires qui souhaitent améliorer leur logement, au travers du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

le louent à un tiers, sous réserve de remplir certaines conditions.

Les principaux travaux concernés :

- Amélioration des performances énergétiques (travaux d'isolation, changement de chauffage, menuiseries...),
- Adaptation du logement à la perte de mobilité due au vieillissement ou au handicap (adaptation de la salle de bain, monte escalier...)
- Résorption du mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduction de la vacance et mise sur le marché de nouveaux logements, par la rénovation de logements dégradés

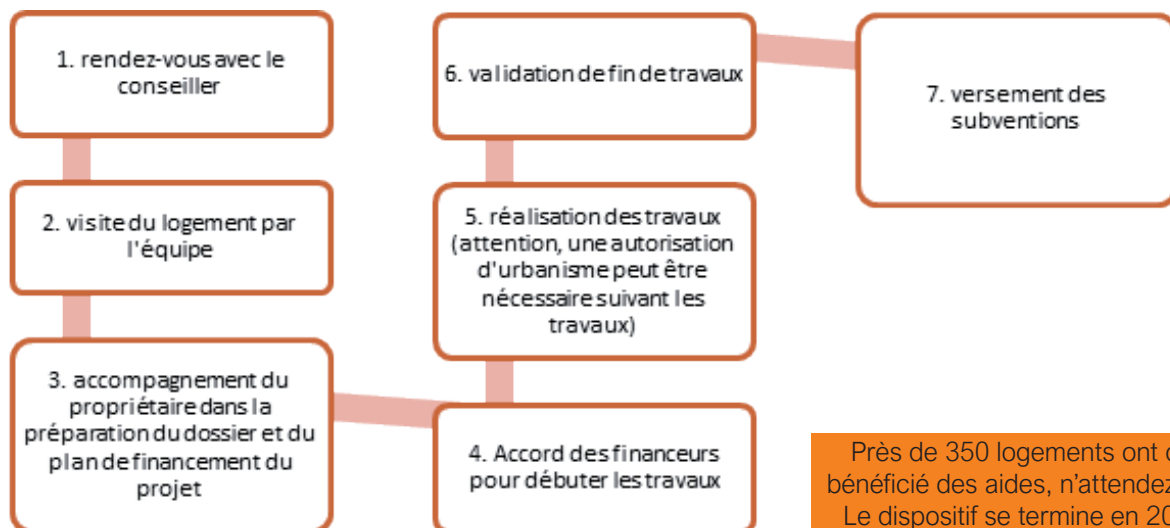
J'ai un projet, que dois-je faire ?

Une équipe technique est mise à disposition gratuitement et sans engagement pour informer, conseiller, vérifier l'éligibilité et accompagner les propriétaires à préparer les dossiers de demande de subventions. Elle est à contacter avant commencement des travaux.

L'OPAH, c'est quoi ? Et quels travaux sont concernés ?

L'OPAH est un coup de pouce financier donné aux propriétaires privés qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement, qu'ils occupent ou qu'ils

Pour la suite :



Près de 350 logements ont déjà bénéficié des aides, n'attendez plus. Le dispositif se termine en 2024 !

Vous êtes intéressé ? Contactez la Société Publique Locale du Velay (SPL)

04 71 02 52 52

contactopah@splvelay.fr

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



en partenariat avec

Avant d'engager vos travaux, vous devez prendre contact avec la SPL du Velay pour savoir si votre projet peut émerger à une aide financière. Les aides financières de l'OPAH peuvent être cumulables avec d'autres dispositifs d'aides. Faites le point avec la SPL du Velay.

Plus d'informations à découvrir sur le site <https://www.agglo-lepuyenvelay.fr/habitat-urbanisme/> rubrique « aides aux propriétaires »



LES TRANSPORTS



VERS CRAPONNE ET LA CHAISE-DIEU

TAXI DEMANDE

Votre service taxi-Tudip sur l'agglomération !

Encore plus d'offres pour le transport à la demande des communes

**CONNANGLES
SEMBADEL GARE
FÉLINES
JULLIANGES**

Agglomération le PUY en VELAY **TUDIP** **BOUTIQUE TUDIP 04 71 02 60 11**

TAXI DEMANDE

**CONNANGLES
SEMBADEL GARE
FÉLINES
JULLIANGES**

MARDI APRÈS-MIDI
en direction de Craponne/Arzon

- 13h30 Le Gay
- 13h37 Jeanne Martin
- 13h43 Intranges
- 13h47 Connangles (devant l'église)
- 14h00 Sembadel Bourg et Gare
- 14h07 Félines (mairie)
- 14h16 Julliangues (mairie)
- Arrivée à 14h25 Craponne/Arzon (MSAP, Super U ou Caisse d'épargne)

RETOUR À 16H00

JEDI MATIN
en direction de La Chaise-Dieu

- 9h00 Julliangues (mairie)
- 9h09 Félines (mairie)
- 9h10 Sembadel Bourg et Gare
- 9h24 Le Monthiol
- 9h29 Connangles (devant l'église)
- 9h33 Intranges
- 9h39 Jeanne Martin
- 9h46 Le Gay
- Arrivée à 9h55 La Chaise-Dieu (Place du marché)

RETOUR À 11H00

RÉSERVATION IMPÉRATIVE AVANT LE LUNDI MIDI.
☎ BOUTIQUE TUDIP : 04 71 02 60 11

RÉSERVATION IMPÉRATIVE AVANT LE MERCREDI MIDI.
☎ BOUTIQUE TUDIP : 04 71 02 60 11

TARIFS

Ticket unité : 1,50 euros
Carnet de tickets : 11 euros
Dépositaire à Craponne/Arzon au Tabac Cadeaux.

Vendredi			
13h25	18h15	La Chaise-Dieu	Crédit Agricole
13h35	18h05	Sembadel Bourg	Mairie
13h40	18h00	Sembadel Gare	Gare
13h45	17h55	Félines	Place
13h55	17h45	Bellevue la Montagne	Abribus
14h05	17h35	St Paulien	Place Bonnefoux
14h30	17h10	Le Puy-en-Velay	Emile Roux
14h30	17h10	Le Puy-en-Velay	Halte centrale (Place Michelet)
14h30	17h10	Le Puy-en-Velay	Pôle Intermodal

RÉSERVATION IMPÉRATIVE auprès de la Boutique TUDIP le jeudi avant 12h00

VERS LE PUY EN VELAY

Vous souhaitez aller au Puy en Velay ?

Un service mis en place par la Communauté d'agglomération, vous permet de vous y rendre pour 1,50€.

Départ chaque vendredi à 13h25 face au Crédit agricole à La Chaise Dieu ou à Félines à 13h45.

Réservation au 04 71 02 60 11 avant le jeudi midi.

LES ENFANTS

LA MAM



Service de proximité pour les habitants, cette liaison famille-école vient en complément de la garderie proposée pour les enfants de plus de deux ans.

La MAM est installée à Sembadel-Gare. Deux assistantes maternelles Aurélie et Odile accueillent les petits de moins de 2 ans.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 19h

Renseignements : 04 63 84 53 68

Isabelle VALEYRE, assistante maternelle, accueille également les petits à son domicile à Estables. Appeler le 04 71 00 93 81.





Avec près d'un tiers de son territoire de boisé, plus de 75 entreprises de travaux forestiers, une quinzaine de scieries et encore bien d'autres acteurs du monde forestier, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a un rôle à jouer auprès de cette filière forêt-bois.

C'est pourquoi Maxime et Baptiste les agents du Pôle forêt-filière bois, travaillent aujourd'hui dans cette optique pour accompagner entreprises, propriétaires, ou encore collectivités, dans leurs projets.

Dans un souci d'efficacité, la volonté de l'Agglo était de permettre à ces représentants du Pôle forêt-filière bois, un accès direct aux entreprises ainsi qu'aux massifs forestiers du territoire.

Par conséquent, Maxime et Baptiste sont installés dans un bureau dans le bourg de Félines, 2 Route de la Trioule. Effectif depuis la mi-mars, ce dernier a été inauguré en personne par Philippe MEUNIER Vice-président régional délégué à la forêt et au bois, lors de sa venue sur le plateau casadéen.

Afin de promouvoir et d'accompagner le développement de cette filière, diverses actions sont travaillées :

- amélioration de l'accès aux massifs forestiers : aide aux communes pour la mise en place de ces dessertes, jusqu'à la demande de subvention

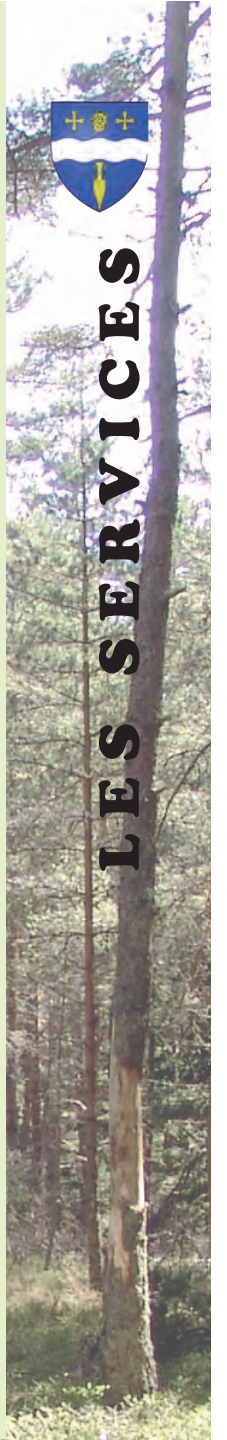
PÔLE FORÊT-BOIS

- favorisation de la gestion durable des peuplements forestiers : mise en place d'un dispositif au regroupement du foncier forestier, formations auprès des propriétaires
- soutien aux acteurs économiques : dans leurs recherches d'accompagnement / de développement et/ou pour l'obtention de subventions pour le renouvellement du matériel
- valorisation de la filière et ses métiers : actions auprès du grand public, communication sur la filière, promotion des métiers auprès des jeunes, gestion de l'arboretum forestier de Charvols, etc.
- augmentation de la mobilisation du bois localement : aide à l'implantation du bois au sein des projets de construction et énergie auprès des collectivités et entreprises, formation des prescripteurs bois/architectes sur l'utilisation du matériau en question

L'ensemble de ces missions sont conduites dans l'unique but de continuer le développement et la structuration de cette filière. Ce pôle, directement relié au service développement économique au Puy, a l'avantage de travailler sur de nombreuses thématiques, de l'amont à l'aval de la filière. Pour cela, il s'est accompagné des meilleurs partenaires en la matière suivant les missions : CNPF Haute-Loire, Chambre d'Agriculture 43, Fibois, PNR Livradois-Forez, etc.

Pour plus d'informations, contacter Maxime Estrade
06 72 68 31 67

maxime.estrade@lepuyenvelay.fr



Collectivités, entreprises de l'Agglomération du Puy-en-Velay, vous avez un projet bois énergie ou vous réfléchissez à cette solution avantageuse ?

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est votre interlocuteur pour vous informer et vous accompagner !

Grâce au soutien financier de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un référent bois énergie aide les collectivités et les entreprises du territoire à développer cette solution sous toutes ses formes : bois bûche, bois déchiqueté, granulé.

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Pour un renseignement, un rendez-vous :
Nicolas Da Silva - 07 50 68 78 26
n.dasilva@fibois-aura.org

L'Agglo s'engage sur le développement de la filière forêt-bois

Agglo le PUY enVELAY Pour toute autre question/projet en lien avec la filière bois :
Maxime Estrade - 06 72 68 31 67
maxime.estrade@lepuyenvelay.fr

Nous sommes à vos côtés tout au long de votre projet...

Grâce à une information précise et à une sensibilisation constante sur les atouts du bois énergie :

- Rencontres individuelles avec les collectivités et les entreprises pour étudier les projets.
- Organisation de réunions d'information sur le bois énergie (aides disponibles, avantages du bois énergie, accompagnements disponibles...).
- Organisation de visites de chaufferies, de chantiers d'exploitation de bois énergie en forêt, de plateformes.
- Mise en œuvre de formations spécifiques pour répondre aux besoins des collectivités.
- Organisation d'un événement bois énergie sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Au travers de conseils et d'un accompagnement sur-mesure par rapport à votre projet :

- **Prise en charge des projets individuellement** :
 - faciliter le montage technique du projet,
 - aider à la mise en œuvre administrative,
 - accompagner le montage financier.
- **Prise en charge partielle des notes d'opportunité** (nécessaire pour vérifier la pertinence de la solution bois énergie et indispensable pour toute demande de subvention).

Vous avez un projet bois énergie, ne brûlez pas les étapes... Contactez-nous !

Vous avez un projet bois énergie, ne brûlez pas les étapes... Contactez-nous !
Nicolas Da Silva
07 50 68 78 26
n.dasilva@fibois-aura.org

Partenaires :

En partenariat avec :

FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Agglo le PUY enVELAY La Région Auvergne-Rhône-Alpes Auvergne Rhône-Alpes Énergie



SYLV'ACCTES

Jusqu'à 70% de subventions pour les forêts

Le Parc naturel régional Livradois-Forez et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont reconduit le dispositif d'aide à la gestion des forêts. Les propriétaires forestiers concernés peuvent bénéficier de financements pour la mise en œuvre d'une sylviculture favorable aux paysages et aux écosystèmes.

Trois types de peuplements sont concernés, pour lesquels des règles de gestion ont été choisies.

Les sapinières-hêtraies : maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences.

Les forêts résineuses issues de plantation : accompagnement vers la régénération naturelle, maintien ou acquisition d'un mélange d'essences.

Les chênaies : amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles.

Les aides pour la mise en œuvre de ces modes de gestion vont jusqu'à 70 % du montant hors taxe des travaux en forêt privée. Ce taux est de 40 % en forêt publique. C'est un travail de collaboration avec les acteurs locaux qui a permis aux propriétaires d'accéder à ce nouveau programme d'aides financières à la sylviculture.

Sylv'ACCTES est un dispositif destiné à soutenir les pratiques sylvicoles respectueuses du fonctionnement naturel des forêts. Il est porté par l'association du même nom, reconnue d'intérêt général, constituée de trois membres fondateurs : la métropole de Lyon, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la banque Neuflyze OBC.

Pour plus d'informations sur les opérations soutenues et les critères d'obtention, consulter le site internet du Parc Livradois-Forez (rubrique Forêt-Bois – Sylv'ACCTES).

Contacts :

Au Parc Livradois-Forez, Morgane MALARD, Chargé de mission "Forêt-Filière bois", m.malard@parc-livradois-forez.org, 04 73 95 57 57.

A la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Maxime ESTRADE, Chargé de mission "Développement économique – Filière Forêt-Bois", maxime.estrade@lepuyenvelay.fr, 06 72 68 31 67.

FRANCE SERVICES A CRAPONNE



LES SERVICES

FRANCE SERVICES C'EST QUOI ?

A proximité de chez soi, l'espace France Services permet aux habitants d'accéder à une large palette de services.

Les agents d'accueil France Services offrent aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, retraite, ...

Deux conseillers numériques sont à la disposition du public.

Page dédiée à l'espace france services : www.agglo-lepuyenvelay.fr/maison-de-services-au-public-craponne-sur-arzon/

ORGANISMES PARTENAIRES

Pole Emploi

CPAM 43 (assurance maladie)

CARSAT Auvergne (retraites)

MSA Auvergne

CAF (caisse d'allocations familiales)

DGFIP (services des impôts)

Ministère de l'intérieur (cartes grises, permis de conduire, ...)

Ministère de la justice

FEPEM (fédération des particuliers employeurs)



04 71 03 31 40

franceservices.craponne@lepuyenvelay.fr

Place de Gare

43500 CRAPONNE SUR ARZON

Accompagnement aux démarches administratives

Horaires d'ouverture sans rdv

Lundi 9h à 12h

Mardi : Non stop 9h - 16h30

Mercredi et jeudi : 9h - 12h / 14h - 16h30

Vendredi : 9h - 12h

Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.





LES SERVICES



« Avec Vélo-en-Velay, où je veux, je vais ! »

Un service de location de vélo à assistance électrique

En tant que Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV), la Communauté d'agglomération a eu l'opportunité d'acheter en 2018 des vélos électriques et de développer un service de location de vélos à assistance électrique.

Aujourd'hui, une boutique est dédiée au fonctionnement de ce service et une soixantaine de vélos électriques sont disponibles, dont 5 à l'Espace France Services de Craponne-sur-Arzon. Ces vélos représentent une nouvelle manière de se déplacer, plus respectueuse de l'environnement mais aussi très économique.

Vous êtes résidents d'une des 72 communes de l'Agglo et vous souhaitez louer un vélo à assistance électrique ?

Pour souscrire, il suffit de vous rendre sur le site du portail citoyen : citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr puis de fournir en ligne :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une attestation de responsabilité civile à demander auprès de votre assurance

Le paiement se fait en ligne par carte bleue ou directement en Boutique .

Une fois votre paiement effectué, une caution de 800 euros vous sera demandée sur place par chèque. La caution n'est pas débitée, elle est restituée si le matériel est rendu intact.

Où louer un vélo ?

● **Boutique Vélo-en-Velay**
6, rue Pierret
43000 Le Puy-en-Velay
04 71 04 37 09



LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES VÉLO-EN-VELAY



RÉPARATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES VÉLO-EN-VELAY



LOCATION DE STATIONNEMENTS SÉCURISÉS POUR VOTRE VÉLO

● **Espace France Services à Craponne**
Place de la Gare
43500 Craponne-sur-Arzon
04 71 03 31 40



LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES VÉLO-EN-VELAY

Tarifs de location TTC

semaine	17 €	10 jours	20 €	15 jours	25 €
---------	------	----------	------	----------	------

*Vélos électriques à assistance électrique

La location de vélos électriques à Craponne-sur-Arzon est possible tous les mardis matins uniquement.

YOGA

L'association 'Aux 4 vents par 4 chemins' vous propose des cours de hatha yoga.

Valérie Beauduin vous accueille avec bienveillance et professionnalisme chaque semaine pendant l'année scolaire.

Les cours de yoga se déroulent à la salle polyvalente de Félines chaque lundi et chaque mardi, de 18h30 à 20h00.

Aucun prérequis n'est nécessaire. Vous êtes débutant ou confirmé ? Vous êtes le(la) bienvenu(e).

Le yoga ne s'attache pas à la performance. Votre regard est dirigé vers l'intérieur, vers les sensations et les ressentis pour avancer à votre

rythme sur votre propre chemin d'évolution.

Tout au long de la séance, vous travaillez tous les aspects de votre être : physique, énergétique, mental, émotionnel et spirituel .

Ces aspects sont abordés au travers d'exercices de relaxation, de postures (Asana), d'exercices énergétiques (Bandha mudra), de respiration (Pranayama), de visualisations et de méditations.

Valérie vous écoute avec grand plaisir au 06 15 65 65 64, pour répondre à toutes vos questions et vous communiquer sa passion.



ÇA BOUGE !



GYM

Chaque jeudi soir, de 19h à 20h, des cours de gym tonique sont organisés par la Gym Volontaire à la salle polyvalente de Félines. Reprise le jeudi 15 septembre.

Chaque séance, animée par Odile Blachon, vous propose un échauffement, des exercices et des étirements.

Les exercices, avec ou sans accessoire, vous permettent

de travailler le renforcement musculaire, le cardio et la coordination de façon ludique et toujours renouvelée.

Venez avec vos chaussures et votre tenue de sport, la première séance est gratuite. Bonne humeur et convivialité sont au rendez-vous.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Anne Bellanca au 04 71 00 03 17

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'ACADEMIE DE PECHE

a été créée par Jean-Gilles RIX. L'association a pour but d'initier les jeunes au respect de la nature et de leur apprendre à gérer une association.



L'ACADEMIE DE PÊCHE a un bail de 2 ans avec le propriétaire de l'Etang de la Prise d'eau à Sembadel-Gare.

Située sur la route de Cressanges, l'ancienne prise d'eau destinée à l'alimentation des locomotives à vapeur est constituée de deux bassins sur lesquels la pêche à la ligne est autorisée sur la rive. On y pêche la truite, le brochet, la perche et la carpe.

Pour tous renseignements : 06 74 51 09 24



Silencieuse, pas forcément inactive, l'association H. P.

F. après deux déménagements s'est enfin rapprochée du lieu définitif : l'ancien couvent.

Un garage nous a été octroyé, pour entreposer ce qui meublera l'ancienne chapelle et protégera un stock de réserve pour des thèmes d'expositions, suivant les années à venir.

Le matériel d'entretien et de restauration y sera également entreposé.

La restauration de l'autel, pièce maîtresse des lieux se fait par tranches successives et en fonction de la disponibilité de chacun.

A la vue des nombreux donateurs (d'ici et des alentours) d'objets, le projet présente un intérêt certain.

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

Transmettre aux nouvelles générations, aux nouveaux arrivants notre histoire, notre patrimoine nous autorise à dire que le présent et le futur sont imprégnés du passé.

Les racines que nous représentons sont bien vivaces et permettent la croissance de rameaux bourgeonnants qui ne craindront pas le gel félinois !

Pour la première année, différents thèmes seront abordés : la piété populaire locale, les dentellières, les costumes locaux, la lessive, le P. L. M. (Paris Lyon Méditerranée), les thermes de la Soucheyre les Bains et bien sûr l'histoire des lieux.

Pour les années à venir : les tenues de mariage, l'école autrefois, les fêtes votives, les communions, les cartes postales, le bal ...

ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE FÉLINOIS

Les dons ou prêts afin des réaliser ces expositions sont toujours les bienvenus.

Nous recherchons : cartes postales, étiquettes de bouteilles d'eau de la source Séraphine à la Soucheyre, photographies de personnages locaux etc.

Profitant de l'opportunité de cet article, l'association souhaite remercier les premiers donateurs qui nous ont encouragé à poursuivre notre objectif.

Vous trouverez ci-après leurs noms et localisation géographique.

Nous avons une pensée émue pour ceux qui ne sont plus là.

Les passeurs de mémoire que nous sommes, ne sont pas des passésistes, nous cherchons à transmettre ce que nous avons reçu et qui ne nous appartient pas en totalité, tout en retissant le lien intergénérationnel.

Une fois le local aménagé dans l'été, nous couperons volontiers avec vous, les aunes de dentelles afin d'accéder dans les lieux.

L'association assurera des permanences le samedi et dimanche après-midi afin de vous accueillir.

Une organisation concrète se mettra en place le moment venu.

Des visites de groupes pourront se réaliser à la demande ponctuelle.

Georges PERRU, Président de l'association

Les premiers donateurs

Mme CARTIER Marie-Christine
Mme GIBERT Lucienne
Mme PEPIN Mariette
Mme GRAVEGEAT Odette
M. CHARRAT Jean-Claude
Mme DUCHAMPT Marcelle
M. SAINTENAC Jean-Paul
Mme ZENNER Michèle
Mme CHAPPAT Bernadette
Mme PIERRET Véronique
Mme CHASSEFEYRE Céline
M. DEGUERET Lionel
M. BARRY Michel
M. et Mme RODIER Jean-Louis

Fontannes
La Soucheyre
La Chaise-Dieu
Sembadel-Gare
Sembadel-Gare
Sembadel-Gare
Estables
Chamborne
Chamborne
Vacheresse
La Chaise-Dieu
Vals près le Puy
Vals près le Puy
Félines

M. GRANGHON Jean
M. et Mme BRICAUD Bernard
M. et Mme VIAL Pierre
M. et Mme BARTHE Étienne
M. Malfant Christophe
M. ANTOINE Stéphane
Mme EXBRAYAT Pierrette
M. DABROWSKI Pascal
M. PERRU Georges
Mme BOULAGNON Maguy
M. VIGNAL Alain
Mme GISCLON Juliette
Commission Diocésaine de l'Art Sacré
Congrégation Sœurs de Saint Joseph
Paroisse Sainte Croix

Auffour
Almance
Bellevue-la-Montagne
Le Puy en Velay
Chamborne
Félines
Brives-Charensac
Félines
Chamborne
Saint Paulien
Chamborne
Saint-Geneyns
Le Puy en Velay
Le Puy en Velay
Félines



LE JARDIN DES FEES



Après deux années de Covid, les activités du Café culturel associatif ont repris.

Pour concrétiser ce renouveau, le café devient "le Jardin des fées". Une nouvelle enseigne, la

porte repeinte, concrétisent cette renaissance. De nouvelles personnes sont arrivées pour renforcer l'équipe et font partie du Conseil d'administration. L'association est désormais gérée de manière collégiale autour de Nathalie, fondatrice de l'association.

Nous retrouvons les activités régulières : ateliers créatif et récréatif, généalogie, écriture, diététique, Do-in, automassage du visage, peinture et dessin, informatique, dentelle, cuisine...

D'autres animations ponctuelles ont lieu tout au long de l'année : conférences,



Pour tous renseignements :

06 25 86 30 45
cafe-des-fees43.fr

concerts, expositions, gratiféria, troc-graines, marché de Noël, sorties botaniques, balades découvertes, ...

Une fois ou deux par mois, le jeudi, les "copains-copines" se réunissent à 17h30, pour passer un bon moment, papoter autour d'un verre, refaire le monde...

Tout l'été, le Jardin des Fées sera ouvert les jeudis et samedis après-midi de 15h à 18h30. Profitez du jardin pour venir prendre une boisson fraîche (ou chaude !) à l'ombre !



ÇA BOUGE !

Les adhérents de l'association "Les Amis du tarot" se rassemblent et partagent leur passion une fois par semaine.

TAROT

Ça se passe à la salle des associations de Félines.

Les joueurs se retrouvent chaque 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 18h, et chaque 2nd et dernier jeudi du mois de 20h à minuit.

Pas de niveau minimum requis pour participer, vous venez quand vous voulez avec votre bonne humeur. Vous aurez vite l'expérience en jouant régulièrement.

Ça se déroule dans une ambiance conviviale, avec un petit goûter, un café ou un thé.

Chaque séance accueille une vingtaine de joueurs.

L'association propose deux concours dans l'année : un concours réservé aux adhérents de l'association et un autre ouvert à tout le monde (là encore, pas de licence exigée pour participer).

Si vous souhaitez plus de détails, n'hésitez pas à contacter le Président, Bernard Duroure au 06 62 43 00 98. Il sera ravi de vous informer.



LE COMITÉ D'ANIMATION

Il vous a enthousiasmé avec le spectacle de Kenny Thomas, vous a régalé comme chaque année, et a accueilli avec bonheur les coureurs et randonneurs.

Il prépare maintenant la fête patronale du 17 et 18 septembre. Les forains seront là, ainsi que d'autres attractions.

Nous comptons sur vous pour faire renaître la tradition des chars fleuris ! Mettez-vous au travail ! pour la plus grande réussite de cette fête chère au cœur des Félinois !



Projet Alimentaire Territorial

PREVENTION

Le diagnostic alimentaire de territoire

Le diagnostic alimentaire territorial a été réalisé en concertation avec les différents acteurs du territoire. Ce diagnostic a révélé des freins à la production et à la distribution, un manque d'outils de transformation et un désir de consommation tournée vers la qualité, le local et la préservation de l'environnement.

Le 3 mars dernier, la Communauté d'agglomération était à l'honneur au Salon International de l'Agriculture de Paris. Le Vice-Président de la Communauté d'agglomération, Philippe Meyzonet, entouré notamment du Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire, Yannick Fialip, avaient fait le déplacement afin de recevoir le prix décerné dans le cadre de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation, catégorie "Projet Alimentaire Territorial en émergence" remis par la Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Ouverture de la concertation

Afin de de construire le cadre de sa stratégie alimentaire, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay organise plusieurs ateliers thématiques. Les acteurs locaux, qu'ils soient professionnels ou représentants de coopérative/syndicat/association/groupement, sont invités à se réunir pour échanger et réfléchir ensemble à partir du diagnostic, définir des objectifs stratégiques et élaborer un plan d'actions opérationnelles pour le PAT.

Les enjeux des ateliers thématiques

- Associer un maximum d'acteurs autour des enjeux d'une alimentation durable,
- Répertorier les initiatives existantes sur le territoire,
- Définir des objectifs,
- Élaborer un plan d'actions concrètes.

Les 6 ateliers thématiques : participez aux tables rondes !

1. Économie alimentaire et protection de l'environnement : L'économie alimentaire recouvre les notions de structuration des filières, la transmission des commerces, des pratiques agricoles, de développement des circuits courts, de réseau entre les professionnels, dans le but de favoriser les approvisionnements en produits locaux sur le territoire tout en limitant l'impact sur l'environnement. Animateur : Roland Lonjon, Vice-

Président délégué aux Finances, Sport et Travaux ; Association Haute-Loire Biologique

2. Accessibilité alimentaire pour tous : Plusieurs acteurs (communes, associations caritatives, etc.) œuvrent sur le territoire pour permettre à chacun de se nourrir et donner l'accès à une alimentation diversifiée, saine et équilibrée qui répond aux besoins vitaux et contribue au bien-être et à la santé. Animateur : Jean-Marie Guérault, Banque Alimentaire 43

3. Éducation alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire : L'éducation à l'alimentation permet d'acquérir les connaissances utiles à chacun pour une alimentation favorable à la santé. C'est un enjeu de santé fort du Programme National pour l'Alimentation, où l'on retrouve également la lutte contre le gaspillage alimentaire. Animateurs : Brigitte Bénat, Vice-Présidente déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Formation, Fabienne Chardon, Service Collecte et Traitement des Déchets.

4. Filière Agricole : L'agriculture de Haute-Loire se caractérise par un vieillissement de la population, la diminution du nombre d'exploitations, une pression foncière et une artificialisation des sols, menaçant la filière agricole. Doit alors être posé la problématique de la transmission-reprise des exploitations, la problématique de la protection de la ressource en eau et écouter les difficultés de la filière agricole. Animateur : Chambre d'Agriculture 43

5. Culture et gastronomie : Une diversité de produits locaux est présente sur le territoire, dont certains sont considérés comme emblématiques par les habitants et les visiteurs. Mettre en valeur les produits du territoire par la labellisation des produits est donc un enjeu pour le PAT. Animateur : Philippe Meyzonet, Vice-Président à Ruralité et la Forêt, le Comité de Promotion des Produits de Haute-Loire.

6. Sécurisation de l'approvisionnement alimentaire : Anticiper les changements à venir pour être en capacité de se nourrir dans les prochaines décennies en adaptant les pratiques agricoles au changement climatique en cours afin de tendre vers la résilience alimentaire. Poser les problématiques de stocks de semences et de nourriture, mais également la question de la mobilisation du foncier et des friches en cas de rupture d'approvisionnement. Animateur : Association Résiliacteurs 43.

Si vous êtes un acteur local en lien avec l'alimentation, et que vous souhaitez participer à un ou plusieurs ateliers thématiques, veuillez vous inscrire, par téléphone ou par mail, auprès du chargé de mission PAT.



PREVENTION

LES CHIENS de leurs CLIENTS les RECONNAISSENT ...

Propriétaires de chiens : Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale. Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.



RAPPEL

Suite à ce message de la Poste, la Mairie rappelle que **les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique**. Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Un chien de 1^{re} ou 2^{ème} catégorie doit être tenu en laisse par une personne majeure et muselé sur la voie publique.



La lettre de la réserve naturelle régionale du Lac de Malaguet



Quelles sont les nouvelles ?

Cette année est une année particulière pour la Réserve. En effet le document qui cadre les actions à mettre en œuvre arrive à échéance en 2022. Le Parc réalise donc le bilan de ce qui a été fait et les moyens mobilisés de 2018 à 2022. Ces résultats seront présentés et discutés avec toutes les personnes qui œuvrent pour la gestion du site : les communes, les propriétaires fonciers, les partenaires techniques mais aussi la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Vous aurez la possibilité de donner votre avis sur la Réserve très prochainement : un **questionnaire en ligne** et en cours de finalisation et vous sera communiqué par la mairie. Il sera aussi accessible sur le site et le Facebook de la Réserve (cf liens dans le *Mot de la Fin*).

Les actions de l'année

Plusieurs suivis de groupe d'espèces sont programmés et nous permettent de savoir si la Réserve se porte bien : les libellules, les oiseaux prairiaux, les poissons dans la Borne ainsi que les criquets et les sauterelles. Les petits gazons amphibies à l'origine du classement de la Réserve seront aussi prospectés à la fin de l'été par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Nous avons finalisé la programmation des animations estivales :

- **Mardi 26/07 à 20h « Balade nocturne au Lac »** ;
- **Mardi 09/08 à 10h « Balade et bricolage nature »** ;
- **Mardi 16/08 à 16h30 « Partez à la découverte**

du Lac de Malaguet ».

Toutes les balades ont une durée de deux heures et se font au départ du parking de la Réserve. Elles sont gratuites mais nous vous demandons de réserver auprès de l'Office du Tourisme de la Chaise-Dieu (04 71 00 01 16). Le flyer sera distribué prochainement.



Focus : Sortie pédagogique

Le 24 mars, les élèves de 1ère STAV Aménagement du Lycée Agricole de Brioude-Bonnefont sont venus passer la journée au lac. Ils ont pu découvrir la Réserve et participer à son entretien : travaux de débroussaillage des genêts et d'arrachage de la Spirée (plante exotique envahissante). Le lycée participe régulièrement à la gestion et à l'aménagement du lac de Malaguet (*Photo PNRLF*).



Le mot de la fin

Vous voulez en savoir plus ? Bien d'autres informations et photos sont sur le site internet de la Réserve : www.reservenaturellemalaguet.fr/ Vous souhaitez nous contacter ? N'hésitez pas à écrire à info@parc-livradois-forez.org

Pour finir, merci de votre respect lorsque vous visitez la Réserve : les chiens sont bienvenus mais doivent être tenus en laisse, les déchets doivent être rapportés aux poubelles et il est important de rester sur les sentiers pour ne pas gêner la faune et la flore sauvages.

A bientôt à Malaguet !



L'Élatine à six étamines (Elatine hexandra), et la Littorelle à une fleur (Littorella uniflora) à droite, petites plantes amphibies vivant sur les berges du Lac et à l'origine de son classement en Réserve. Photos PNRLF



PARC NATUREL REGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ



NOTRE TERRITOIRE

Histoire du Parc

L'épopée du Parc Livradois-Forez

Le 4 février 1986, le Conseil régional d'Auvergne a par délibération créé le Parc naturel régional Livradois-Forez. Cette décision était le fruit d'une démarche initiée dès 1981. Petit rappel historique ...

Une association pour la création du Parc naturel régional Livradois-Forez s'est constituée en avril 1982 sous la présidence de Maurice Adevah-Pœuf (maire de Thiers et député du Puy-de-Dôme) et sur l'initiative de dix-sept élus réunis le 29 novembre 1981 au Brugeron (commune située dans les Monts du Forez). **Le maire de Félines, Elie Berger, était un des membres fondateurs.** Il s'agissait de réagir contre le fatalisme du déclin démographique et économique que les observateurs et la plupart des habitants jugeaient irréversible.

L'objectif prioritaire de développement économique et social du Livradois-Forez était fermement revendiqué. Les élus refusant le discours classique opposant protection de l'environnement et développement, le principe était dès lors de créer un parc original et novateur dont la qualité de l'environnement et des patrimoines devait être le facteur stratégique de son développement. Le texte de la Charte est rédigé dès 1982 et fait l'objet d'une campagne de réunion partout dans le Livradois-Forez.

1984

La création du Parc a été relativement rapide. Le syndicat mixte de gestion du Parc Livradois-Forez a été constitué en 1984. L'équipe technique est renouvelée et se dote d'animateurs de terrain.

1986

Le ministère de l'Environnement a attribué le label parc naturel régional en décembre 1985. Le parc naturel régional Livradois-Forez a été « officiellement » créé par délibération du conseil régional d'Auvergne le 4 février 1986.

Depuis, sa Charte a été révisée deux fois, le label a donc été attribué de nouveau en 1998 ; un décret de renouvellement du classement en Parc naturel régional pour les douze prochaines années est paru au Journal officiel le 27 juillet 2013. À l'occasion de cette dernière révision, pour la première fois cinq communes du département de la Loire ont adhéré au Parc : Noirétable, La Chamba, La Chambonie, Jeansagnière et Lérigneux.

La Maison du Parc, siège social du syndicat mixte, est située sur le territoire de la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont.

Félines a adhéré au Parc en 1984

Les actions prévues en 2016 ont été partiellement réalisées :



- création de logements et de salles de réunion
- participation de l'école au programme du Parc pour les scolaires
- adoption du mode opératoire "voiries et exploitation forestière"
- mise en place d'une signalisation d'appartenance au Parc, pose de panneaux "commune du PNR Livradois-Forez"

Ciné-Parc dont vous profitez toutes les trois semaines est une initiative du Parc Naturel Régional à laquelle la Mairie participe financièrement.

La suite au prochain numéro...



QUI D'NOUVEAU ?

Deuxième rubrique de la série nous continuons la découverte des nouveaux venus sur notre commune.

Jean-Claude CHAMBON



Retraité depuis mars 2021, a travaillé 38 ans chez Candia à Vienne (et boit toujours du lait avec plaisir).

Jean-Claude vient de la haute Ardèche et s'est installé à Félines en Juillet 2021, quelques jours avant la fête d'été, et a fait ses premières armes de bénévole à la fête patronale de septembre 2021, Jean-Claude a eu le coup de foudre pour Félines, où il retrouve la convivialité des lieux de ses origines.

Le grand air, les grands espaces et de nouveaux endroits à découvrir sont autant d'atouts, qui l'ont fait choisir Félines.

Pour passer sa retraite, il souhaiter quitter la vallée de Rhône, où il travaillait et quitter la pollution et une mentalité qui ne lui correspondait plus.

Ses projets : Profiter de l'environnement, en randonnant en compagnie de ses 2 chiens, dont il est passionné, et qui ont remporté de multiples concours en France et à l'international.



Nous ajoutons que Jean-Claude participe activement à la vie associative de la commune.

Il est membre du bureau du Jardin des Fées, et bénévole au comité d'animations du village.

Josiane AULLEN



Josiane est installée en Haute-Loire depuis 11 ans et est installée en Haute-Loire depuis mai 2022.

Josiane a choisi Félines pour le calme et la nature, l'accueil convivial de ses habitants et la richesse de sa vie associative.

Elle est infirmière de formation, a suivi un cursus à l'école lyonnaise des plantes médicinales, enseignante de tai chi, praticienne de PuradetoX, un procédé de détoxification naturelle. Elle organise aussi des sorties botaniques. Tout cela pour dire qu'elle est amoureuse de la nature et sensible à l'univers des plantes.

Ses projets :

continuer l'aménagement de son habitation, créer un local professionnel pour fabriquer ses produits à base de plantes, créer un jardin médicinal et aromatique (elle en avait créé un dans son précédent lieu d'habitation), afin d'accueillir des visiteurs et leur faire partager sa passion.

Ajoutons qu'elle est aussi ambassadrice du Parc Livradois Forez



Michèle et Jean Marc JACQUIN

Michèle et Jean-Marc, originaires de la région lyonnaise, se sont installés dans le hameau de Vacheresse en janvier 2022.

Ils recherchaient le calme, la nature et la campagne pour apprécier leur retraite, à une distance raisonnable de Lyon où ils ont des amis et de la famille.

Des vacances dans la région en juillet 2021 ont été le déclic.

La richesse de la vie associative, les marchés de producteurs, la fluidité des informations touristiques furent les points décisifs.

Leurs projets :

Profiter pleinement du patrimoine, de l'environnement, des randonnées et partager de bons moments à Félines avec leurs proches.





Amandine et Adrien LECOMTE

Ils viennent du nord de l'Ardèche. Ils ont découvert la région grâce à un ami et ont résidé à Sembadel avant de s'installer à Félines en mai 2022.



Ils ont 3 filles : Morgane sera en bac pro, Aude sera en CM1 et Loraine sera en CE1 à la rentrée de septembre.

Les avantages de Félines pour eux :

leurs filles restent dans la même école qu'ils apprécient. L'école est proche. La forêt, le calme, la convivialité des habitants, la disponibilité du maire et la compétence de l'instituteur sont des atouts importants.

La distance de la ville est aussi un avantage, cela implique une organisation pour éviter d'y aller pour peu de choses.

Amandine a créé la société "Sweet Chalet". Elle fabrique des gourmandises en tous genres (pralines, barbabapa, bonbons, recettes à la demande, etc). Elle les vend sur les marchés, festivals, foires, campings, tous événements d'animation.....

Adrien, conjoint et collaborateur d'Amandine, est aussi commerçant ambulancier (jouets, accessoires, etc)

Ils travaillent en réseau avec les producteurs locaux.

Leur projet est de développer leur activité, jouir de la région, et faire en sorte que leurs enfants profitent de la quiétude des lieux.



Tommy NIEL

Tommy a racheté la maison de ses grands-parents, dans laquelle il a passé de nombreux moments lors de son enfance.

Ses parents habitent Mortessagne.

Il habitait Le Puy En Velay.

Les confinements successifs lui ont donné l'envie de revenir à la campagne, en location ou en propriété. Ses recherches

immobilières lui ont fait découvrir que cette maison était à vendre. Il est devenu propriétaire en octobre 2021,

La maison a été rénovée par son grand-père, puis vendue en 2016.

La toiture a été restaurée par les précédents propriétaires .

Bricoleur de nature, Tommy entreprend une 3ème rénovation en installant l'isolation et le chauffage dans la maison.

Tommy travaille en équipe et apprécie le fait de se retrouver dans la nature, le calme et les grands espaces pour ses moments de loisirs.

Ses projets :

Continuer la rénovation de son habitation pour pouvoir en profiter pleinement.



Angélique CELLE

Est arrivée en avril 2022.

Elle a acheté une maison sur la commune de Félines, à Sembadel-gare. C'est la première fois qu'elle est propriétaire.

Elle a été séduite par la tranquillité des lieux et les grands espaces. Elle compte bien profiter des animations et activités proposées par les multiples associations de la commune.

Elle exerce le métier d'aide-soignante à l'hôpital de Craponne/Arzon.

Hervé et Solange ESCOFFIER

ANTONIN



Solange, Hervé et Antonin sont arrivés au Favet au printemps 2022. Ils viennent de l'Ardèche.

Solange travaille dans le secteur médico-social. Elle est au service des enfants désocialisés et des adultes en situation de handicap.

Antonin est sapeur-pompier volontaire et poursuit ses études pour devenir titulaire. Il espère intégrer la caserne d'Allègre.

Hervé s'occupe du Ludoparc animalier "La clairière", un lieu magique où petits et grands peuvent venir passer la journée, jouer, pique-niquer et surtout caresser les animaux. Certains animaux sont familiers dans nos campagnes, d'autres plus rares comme les lamas ou les alpagas. A la Clairière on peut faire des balades à poneys ou fêter son anniversaire, une idée originale pour nos tous petits.

Qu'est-ce qui a attiré Solange et Hervé à Félines ? La propriété au Favet qui correspondait parfaitement à leurs critères : de l'espace pour les animaux, des bâtiments pour les abriter l'hiver, la maison

d'habitation attenante.

Ensuite ils ont découvert les charmes de la région, et surtout l'accueil extraordinaire des Félineois. Ils en sont ravis comme de la disponibilité du maire qui est très à l'écoute.

Le site internet du parc :

<https://www.parclaclairiere.fr/>



Suite au prochain numéro !



ÉTAT-CIVIL 2021

ILS NOUS ONT QUITTÉ

Christiane AURAND, née BREUIL, le 3 janvier 2021

Jean-Baptiste Jacques Eugène PRALONG, le 6 janvier 2021

Marie Simone Odette LAHONDES, née BONHOMME, le 20 janvier 2021

Claudette Marie Lucienne VARENNE, le 12 juillet 2021

ILS SE SONT UNIS

Marion SALSE
Nicolas Jean-Baptiste Romain
TOURNAIRE
le 26 juin 2021



IL EST ARRIVÉ PARMIS NOUS

Noé DELABARRE, né le 19 mars 2021



FÉLINES



Commission

communication, tourisme, sport

Philippe Meyzonet

Valérie Monteil

Delphine Missonnier

Benoît Delabarre

Véronique Pierret

Janette Le Mogne

Bulletin municipal : 10ème édition

Comité de rédaction : commission communication

Contributeurs : Valérie Monteil, Benoît Delabarre

Philippe Meyzonet, Véronique Pierret, Georges Perru

Réalisation graphique et mise en page :

Janette Le Mogne

Photos : Janette Le Mogne

Valérie MONTEIL

Benoît Delabarre

Parc National du Livradois Forez

Agglomération du Puy en Velay

Edition : Commune de Félines

Impression : Imprimerie Jeanne d'Arc - Le Puy

Tirage : 250 exemplaires

